

Observations du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture
Sur le document FAOR/015 /2009, relatif à l'objet sous rubrique

A l'attention de Monsieur le Représentant résident de la FAO en Guinée

Objet : Directives techniques pour la certification
en Aquaculture

La certification est une priorité de l'aquaculture durable

L'aquaculture joue un rôle important dans l'approvisionnement durable en poissons des populations, dont les besoins de consommation sans cesse croissants, seraient de l'ordre de 110 millions de tonnes en 2010.

Aujourd'hui, l'aquaculture participe à près de 30 % des productions halieutiques mondiales et elle connaît depuis ces dernières années, un développement rapide (8% par an) . Selon une estimation de la FAO, en 2030, l'aquaculture pourrait assurer près de la moitié des besoins de consommation mondiale en poisson de la population. Une telle tendance implique une mobilisation en faveur de la qualité.

A cet effet, la certification aquacole représente un grand intérêt pour une assurance qualité des produits de l'aquaculture. Le présent projet de certification après amendement représenterait un précieux outil pour les utilisateurs directs et indirects, notamment dans les pays où l'aquaculture est développée ; mais aussi il sera une référence pouvant aider les réglementations nationales naissantes en matière de contrôle qualité des produits aquacoles dans les pays en développement.

Toutefois, il semble important d'insister sur les mesures d'accompagnement et sur les aspects de formation, d'information et de recherche, prenant en compte les préoccupations de toute la filière aquacole en premier lieu les producteurs et les



consommateurs. Il s'agira notamment d'accorder une priorité de premier ordre aux aspects ci-après :

- la protection des animaux aquatiques (bien être, traitement médicamenteux, introduction de nouvelles souches animales, manipulations) ;
- l'écoute active des consommateurs
- les aspects environnementaux ;
- les aspects institutionnels (normes et procédures).

Des séminaires nationaux d'information et de sensibilisation sur ces nouvelles directives sont requis pour leur appropriation effective auprès des décideurs et des utilisateurs en vue de faciliter leur mise en œuvre.

En raison de l'importance de ces directives, la partie guinéenne soutient la démarche de la FAO et souscrit parfaitement aux présentes directives.

